La surveillance nationale de la COVID-19 a pour but de permettre aux autorités de santé publique de réduire la transmission de la COVID-19 et, ainsi, de limiter la morbidité et la mortalité associées à la maladie.

Les objectifs de la surveillance de la COVID-19 sont les suivants :

- pouvoir rapidement détecter, isoler, tester et prendre en charge les cas.
- suivre l'évolution des décès dus à la COVID-19.
- identifier, suivre et isoler les contacts.
- détecter et endiguer les groupes de cas et les flambées, en particulier parmi les populations vulnérables.
- guider la mise en œuvre et l'ajustement de mesures de lutte ciblées tout en permettant la reprise des activités économiques et sociales en toute sécurité.
- évaluer les répercussions de la pandémie sur les systèmes de soins de santé et sur la société.
- suivre les tendances épidémiologiques à plus long terme et l'évolution du virus SARS-CoV-2.

